

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 2025

PRESENTS : Mmes BÉLAIR, DOIZON, LUBRANO, HUMBERT, M. JOUHANNY, LAVIGNE, GAYOT, MALLEFONT

PROCURATION : Mme PELTIER à Mme DOIZON, M. DELAUTRETTE à Mme HUMBERT, M. DUFOURNEAU à Mme BÉLAIR, M. CARLINI à M. JOUHANNY

ABSENTS excusés : Mme LEYSSENNE, M. RIPOLL

Secrétaire de séance : Mme HUMBERT

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil du 17 Février 2025.

1/ APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS/COMPTE DE GESTION 2024

Mr Guy JOUHANNY est élu président de séance pour le vote du compte administratif.

Le Conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs et compte de gestion 2024.

Budget Principal

Section fonctionnement	Excédent 2023	201 687.17
	Dépenses 2024	786 934.61
	Recettes 2024	923 352.66
	Excédent cumulé	338 105.04

Section investissement	Excédent 2023	152 210.71
	Dépenses 2024	278 943.61
	Recettes 2024	245 824.74
	RAR Dépenses	777 060.00
	RAR Recettes	322 596.00
	Excédent cumulé	119 091.84

Budget Assainissement

Section fonctionnement	Excédent 2023	1 253.15
	Dépenses 2024	49 381.60
	Recettes 2024	52 996.34
	Excédent cumulé	4 867.89

Section investissement	Excédent 2023	114 397.95
	Dépenses 2024	41 623.73
	Recettes 2024	51 352.43
	RAR Dépenses	114 700.00
	Excédent cumulé	124 126.65

Afin de respecter les obligations prévues par l'article L2123-24-1-1 du CGCT, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est communiqué aux membres présents.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Pour rappel, le taux d'imposition communal 2023 avait été maintenu aux taux 2022 et une hausse de 2% avait été actée pour 2024.

Au regard du contexte budgétaire de plus en plus contraint du fait de la baisse globale des subventions, le conseil municipal décide une réévaluation des taux de la part communale de 2% pour 2025, soit 35.76 % pour la TF, 77.33 % pour la TFNB, 11.28 % pour la TH sur les résidences secondaires.

3/ VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2025

Le conseil vote à l'unanimité les budgets primitifs 2025 présentés ce jour. Il autorise Madame la Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits, à faire des virements d'un chapitre à un autre au sein de la même section à hauteur de 7.5 %.

Budget Principal

Le budget est arrêté à la somme de 1 870 370 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section fonctionnement 873 440 €
- section investissement 996 930 €

Le conseil décide :

- l'acquisition de matériel pour les gîtes, les services techniques, le secrétariat de mairie
- l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques
- des travaux sur bâtiments communaux (chauffage mairie/salle des fêtes, remplacement huisseries logement 4 rue des carillons, réhabilitation écuries)
- la réfection de l'aqueduc La Ganne

Budget Assainissement

Le budget est arrêté à la somme de 219 804.54 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section fonctionnement 61 430.89 €
- section investissement 158 373.65 €

Tout budget confondu, les prévisions budgétaires permettent la répartition suivante pour 100 € investis :



- 53 € Travaux investissement bâtiment, voirie, matériel
- 17 € Frais fonctionnement des services
- 21 € Frais de personnel
- 5 € Charges de gestion
- 4 € Remboursement des emprunts

4/ EMPRUNT REHABILITATION GITES

Après étude comparative des offres bancaires reçues (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel), l'offre la plus avantageuse retenue par le conseil pour un emprunt de 170 000 € est celle du Crédit Mutuel. La durée de remboursement est fixée à 15 ans avec un taux fixe de 3.3%.

5/ AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION GITES

L'avenant de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des gîtes est accepté par le conseil. Il porte la rémunération définitive à la somme de 43 731 € HT.

6/ ECURIES

Le conseil a validé par l'approbation du budget primitif 2025 la remise à jour de l'étude pour la sauvegarde, la restauration et l'aménagement des écuries.

Un contrôle de la structure du bâtiment des écuries effectué en 2015 doit être refait pour comparer et mesurer la dégradation du bâtiment afin d'envisager les travaux d'urgence.

Le conseil valide le devis établi par ARCHEO SCAN d'un montant de 2400 € TTC.

7/ DEMANDES SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes:

- ANACR Châlus pour un montant de 100€
- SECOURS POPULAIRE pour un montant de 100€
- CONCILIA TEURS JUSTICE pour un montant de 100€.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Sur proposition de la commission tourisme, l'acquisition de matériel nécessaire au réapprovisionnement des gites pour un montant de 2 500 € est acceptée par le conseil municipal.
- Renouvellement bail épicerie : le bail arrivant à son terme le 31 Juillet prochain, il est décidé de son renouvellement. Compte-tenu de l'évolution de l'ICC, les loyers sont fixés à 520 € pour le logement et 181 € pour le commerce. Le bail est renouvelé pour 9 ans.
- Le conseil adopte la Motion de soutien aux représentants de l'Etat et aux élus pour « dire stop à la violence dans la vie publique en Haute Vienne » proposée par les Présidents de l'Association des Maires de la Haute Vienne et de l'Association des Maires ruraux de la Haute-Vienne et Vice-président de l'association des Maires de France.